

## Introduction et présentation synthétique du plan d'actions

En mai 2016, les ministres européens chargés des questions urbaines se sont réunis à Amsterdam dans le cadre d'un Conseil informel ; ils se sont mis d'accord et ont établi le Pacte d'Amsterdam - Agenda urbain pour l'Union Européenne (UE). Conformément à la stratégie UE 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, le Pacte d'Amsterdam définit l'adaptation au changement climatique comme l'un des thèmes prioritaires à traiter dans le cadre de l'Agenda Urbain pour l'UE. Le Partenariat pour l'adaptation au changement climatique a débuté en juillet 2017, et constitue un instrument de coopération multiniveaux et intersectoriel, ainsi qu'un mécanisme clé de mise en œuvre de cette politique.

Les objectifs du Partenariat pour l'adaptation au changement climatique sont les suivants : *"anticiper les effets néfastes du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que cela peut causer aux zones urbaines. L'accent est mis sur: les évaluations de la vulnérabilité, la résilience climatique et la gestion des risques, y compris les dimensions sociales des stratégies d'adaptation au changement climatique"*.

Le coordinateur du Partenariat pour l'adaptation au changement climatique est la ville de Gênes. Parmi les membres figurent des États - France, Pologne, Hongrie, Bulgarie -, des autorités locales et régionales – la circonscription de Barcelone, Glasgow, Trondheim, Loulè, Potenza, Sfantu Gheorghe, les services de la Commission européenne - DG REGIO, DG CLIMA, DG ENV, DG RTD, CCR , et d'autres organisations - Eurocities, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Banque Européenne d'Investissements, URBACT, l'Agence européenne de l'environnement (AEE), la Convention des Maires.

Il est largement reconnu que la vulnérabilité et l'ampleur potentielle des dommages causés par le changement climatique sont particulièrement élevées dans les zones urbaines, qui abritent une forte densité de population (y compris les groupes les plus vulnérables), une forte concentration d'actifs économiques ainsi que les infrastructures essentielles. Le continent européen, qui connaît un taux d'urbanisation élevé est confronté à des températures croissantes et aux effets des conditions météorologiques extrêmes. Cela a une incidence non

seulement sur la qualité de vie en milieu urbain, mais aussi sur une série d'autres éléments (emploi, croissance, justice, migrations). Cependant, les villes européennes ne sont pas prêtes à faire face à de tels défis.

Les principaux obstacles et difficultés répertoriés sont:

- le manque de ressources financières pour la planification et sa mise en œuvre,
- le manque de cadres et de politiques nationales favorables à l'adaptation,
- le manque général de ressources humaines, d'expériences et de savoir-faire,
- le manque d'expérience pour la création de structures administratives pérennes chargées de l'adaptation,
- des lacunes dans la compréhension des impacts et des coûts liés aux changements climatiques sur des secteurs urbains spécifiques,
- des capacités limitées en matière de collecte, d'accès et d'interprétation des données climatiques,
- le manque d'expérience et de savoir-faire dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation,
- des lacunes dans le savoir-faire sur le développement de systèmes de surveillance urbaine,
- et enfin une connaissance limitée des informations disponibles, également en raison des barrières linguistiques.

L'objectif du Partenariat est de contribuer à mettre les autorités locales en capacité d'évaluer les risques climatiques et les vulnérabilités de leurs territoires, tant sur le plan social que sur celui des infrastructures essentielles, de planifier stratégiquement des politiques d'adaptation sur la base de données solides, mais aussi de financer et de mettre en œuvre des mesures sur le terrain, afin de contribuer à une augmentation tangible de la résilience urbaine en Europe.

L'ensemble des actions proposées dans le plan d'actions relève des trois objectifs suivants :

#### AMELIORER LA RÉGLEMENTATION

- Révision des outils de régulation du développement urbain et de la planification, en mettant l'accent sur les actions nationales, régionales et locales d'adaptation au changement climatique
- Poursuite de la participation des associations nationales de collectivités et de la Convention des Maires en tant que facilitateurs clés et de conseils auprès des autorités locales.

#### AMELIORER L'ACCES AUX FINANCEMENTS



- Lignes directrices et boîtes à outils pour l'analyse économique de l'adaptation,
- Recommandations pour les (futurs) programmes opérationnels du FEDER afin d'améliorer l'accès des villes aux fonds pour financer des projets en faveur de l'adaptation,
- Un nouveau (programme) LIFE pour les projets d'adaptation en milieu urbain,
- Un appui complémentaire à la rédaction de plans locaux d'adaptation.

#### AMELIORER LA CONNAISSANCE

- Améliorer l'accessibilité des données pour les collectivités dans le cadre de COPERNICUS,
- Améliorer le contenu urbain de Climate-ADAPT,
- Académie de formation pour les élus locaux sur l'adaptation au climat,
- Améliorer la participation des citoyens et des parties prenantes aux niveaux régional et local aux programmes d'adaptation au changement climatique
- Promouvoir un accès ouvert aux données des compagnies d'assurance pour la gestion des risques climatiques.

Le processus du Partenariat pour l'adaptation au changement climatique est une réponse à d'importantes questions sur la résilience urbaine reconnues à la fois au niveau mondial et au niveau européen – ainsi qu'à l'échelle locale. L'action locale est la clé de la réussite des objectifs de développement durable, mais elle doit être soutenue par tous les niveaux de gouvernance dans le cadre d'une action concertée. L'approche participative ascendante, qui est à la base de ce plan d'actions, permet de mettre en lumière les réalités et les besoins locaux, avec l'appui d'une expertise internationale ainsi que des mandats législatifs et stratégiques nationaux et internationaux pour définir des solutions nouvelles. Les actions spécifiques du Plan visent à augmenter le nombre de zones urbaines adoptant et mettant en œuvre des plans et des stratégies d'adaptation, entraînant ainsi une réduction des pertes humaines et économiques dues aux effets du changement climatique.